

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° 260121AR013CB

Arrêté portant sur la création d'une zone d'agglomération Rue du Pont aux cerfs à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5^{ème} partie - signalisation d'indication et des services - approuvée par l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002 modifié,

Considérant qu'il convient d'améliorer la sécurité routière, la sécurité des riverains et des piétons sur la rue du Pont aux Cerfs RD3, une zone d'agglomération sera créée à partir du croisement avec la RD 947 sur une longueur proche de 300 mètres.

ARRETE

Article 1° - La section de la rue du Pont aux Cerfs - RD3 entre le PR4+258 et le PR4+570 sera mise en agglomération.

Article 2° - La signalisation réglementaire conforme en zone agglomérée sera mise en place par le service voirie du Département.

Article 3° - Les dispositions définies par l'article 1° du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2°.

Article 4° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE, pour information.

DEPARTEMENT DU NORD, M. KOZACZEK, technicien de secteur de la voirie, pour information et exécution.

CCHF, service voirie, pour information.

M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 21 JANVIER 2026

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

